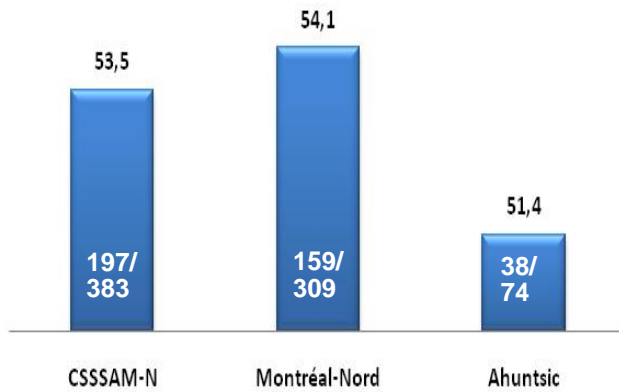




**Définition** : Les signalements reçus et retenus sont composés d'une part du nombre de cas rapportés à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), tandis que les signalements retenus sont ceux qui, à la suite d'un examen approfondi de la situation, sont considérés comme nécessitant une évaluation. Cette fiche d'indicateur présente le nombre de cas retenus chez les 0-5 ans.

**État de santé sociale (2008-2009)**  
**Signalements à la DPJ chez les 0-5 ans**

Proportion (%) de signalements à la DPJ retenus parmi les signalements reçus chez les 0-5 ans (n=384) sur le territoire du CSSSAM-N, période 2008-2009



**Signalements reçus et retenus à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) :**

Selon les données fournies par l'Institut de recherche des Centres jeunesse de Montréal, parmi les 1 250 signalements reçus chez les 0-17 ans pour la période 2008-2009 sur le territoire du CSSSAM-N, nous dénombrons 383 signalements de jeunes âgés de 0 à 5 ans. De ce nombre, 197 ont été retenus, soit 159 à Montréal-Nord et 38 à Ahuntsic.

Par ailleurs, si on compare la répartition des signalements retenus des 0-5 ans selon la cause, on observe qu'ils se répartissent relativement également entre les territoires, sauf au regard des abus physiques et sexuels qui sont proportionnellement plus élevés. Ainsi, sur le territoire du CSSSAM-N, la négligence arrive au premier rang avec 89 cas, suivi des abus physiques (n = 56), des mauvais traitements (n = 29) et des abus sexuels (n = 22). On retrouve très peu de cas de troubles du comportement (n = 1) et aucun cas d'abandon.

Enfin, selon le bilan de la DPJ, le nombre de signalements retenus chez les 0-5 ans en 2008-2009 sur l'île de Montréal est équivalent à la période 2007-2008, mais inférieur de 11 % par rapport à la période 2006-2007.

**Notes :**

Signalements retenus (%) à la DPJ, selon la cause et le territoire, enfants de 0-5 ans, 2008-2009

